

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-228 du 6 Juin 1986

portant nomination des Secrétaires Généraux  
des Comités d'Etat d'Administration des Pro-  
vinces.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la loi N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation,  
attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat  
et de leurs organes exécutifs,

VU le décret N°78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomi-  
nation des circonscriptions administratives et les textes modifi-  
catifs subséquents,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la  
Révolution Populaire du Bénin en date du 3 Juin 1986,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Juin 1986,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Secrétaire Général du Comité d'Etat  
d'Administration de la Province de  
l'ATACORA : Camarade Sabbas QUENUM,
- Secrétaire Général du Comité d'Etat  
d'Administration de la Province de  
l'ATLANTIQUE : Camarade Vincent HONVOH,
- Secrétaire Général du Comité d'Etat  
d'Administration de la Province du  
BORGOU : Camarade Séidou Ibn GARBA,

.../...

- Secrétaire Général du Comité d'Etat d' Administration de la Province du MONO : Camarade Pascal Gabriel KPEDE,
- Secrétaire Général du Comité d'Etat d' Administration de la Province de l'OUEME : Camarade Joseph Paul AKELE,
- Secrétaire Général du Comité d'Etat d' Administration de la Province du ZOU : Camarade Laurent DA GBADJI,

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Juin 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et  
de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 ●C du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4  
DGPE au MTAS 6 Autres Ministères 13 DEP + DAFA du MFE 4 IGE 4 SPD/PR  
2 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 1 ONEI 1 GCONB 1 DB-DSDV-DI-DTCP-DCF 4 X 5 =  
20 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-DAN 2 X 4 = 8 CEAP/MONO 4 CEAP/OUEME 4 CEAP/  
ZOU 4 Intéressé 2 X 3 = 6 JORPB 1.-